

## Conclusion

Au vu des évolutions des émissions atmosphériques en Région wallonne, la situation en matière de qualité de l'air peut paraître paradoxale. Alors que les rejets de gaz à effet de serre, de substances acidifiantes, de composés halogénés, de précurseurs d'ozone troposphérique, de poussières, et de certains micropolluants reculent ces dernières années (à l'exception toutefois des émissions d'oxydes d'azote qui ont tendance à se stabiliser), les effets de la pollution de l'air ambiant demeurent, voire même s'accroissent dans certains cas. Le nombre de jours de dépassements des seuils en ozone troposphérique, par exemple, est en progression ces dernières années en raison notamment des températures moyennes plus élevées qui favorisent la composition de cette forme d'ozone. Les changements climatiques, conséquence de plusieurs décennies de rejets massifs de CO<sub>2</sub> d'origine anthropique, sont de plus en plus perceptibles, et inquiètent aussi bien la Communauté internationale que les autorités nationales ou régionales étant donné que les prévisions sont relativement pessimistes si des mesures drastiques ne sont pas prises.

Les différentes pollutions ne sont généralement pas des phénomènes distincts et isolés. Diverses interactions ont lieu entre les substances présentes dans l'atmosphère, pouvant maintenir ou augmenter certaines concentrations critiques dans l'air. De plus, la plupart des effets de la perturbation de l'air et du climat ont une latence relativement importante du fait de la persistance de certaines substances dans l'atmosphère, qui fait que les résultats d'une diminution des émissions anthropiques ne sont pas immédiatement visibles. Dans ce contexte, la gestion de la qualité de l'air impose d'agir conjointement sur toutes les formes de pollution, et au niveau des différentes sources connues de rejets atmosphériques.

Les origines multisectorielles de la dégradation de la qualité de l'air nécessitent d'adopter des politiques intégrées et adaptées aux particularités des différents secteurs : industries, transports, agriculture, ménages, secteur tertiaire... Étant donné qu'une des principales causes de la pollution anthropique de l'air est liée à la consommation d'énergie (dont la hausse la plus importante s'observe au niveau des transports), l'action politique doit nécessairement

adopter une approche transversale qui concerne aussi bien la question des ressources en énergie (renouvelables, non renouvelables), que les aspects technologiques, et les comportements individuels ou de masse. La modification des modes de production et de consommation par rapport aux impératifs écologiques semble constituer un des principaux domaines d'action aux yeux d'un grand nombre d'experts.

Étant donné que les pollutions atmosphériques sont pour une grande partie d'entre elles transfrontalières, les leviers d'actions reposent notamment sur des accords internationaux ou européens : protocole de Montréal (relatif à l'ozone stratosphérique), protocole de Kyoto (relatif aux GES), protocole de Göteborg (relatif aux polluants acidifiants et à l'ozone troposphérique notamment), stratégie thématique de l'Union européenne sur la pollution atmosphérique (de laquelle découlera une directive, actuellement en préparation)... L'engagement au niveau supranational se traduit au niveau national ou régional par des initiatives adaptées aux spécificités locales, au travers de plans et d'instruments contraignants ou volontaires.

En Région wallonne, le Gouvernement a adopté en 2007 le Plan Air – Climat qui repose sur un ensemble d'actions prioritaires, ainsi que sur le suivi et l'évaluation continus de ces dernières. Les initiatives de la Région wallonne se déclinent en trois principaux volets : la mise en place ou l'amélioration des moyens organisationnels, budgétaires et légaux, le rôle d'exemple à tenir par les services publics en termes de consommation (énergie, biens, services...), et le rôle de la Région wallonne en tant qu'autorité dans le cadre de ses compétences (adoption d'arrêtés, gestion de différents permis, développement des incitants financiers, accompagnement et sensibilisation...). Le Plan tient également compte de la nécessité de pérenniser l'implication de la Région dans les négociations et les accords supranationaux afin d'œuvrer pour l'amélioration globale de la qualité de l'air et la réduction des effets sur l'environnement.

